

Paris, le 13 février 2007

Le Forum des droits sur l'internet présente des recommandations intermédiaires en matière de protection des mineurs dans les jeux vidéo

Interpellé par les discussions européennes sur les jeux vidéo « violents » et par certaines dispositions du projet de loi relatif à la prévention de la délinquance, le Forum des droits sur l'internet souhaite rendre publique une première série de recommandations.

Ouvert en septembre 2006, le groupe de travail « jeux vidéo en ligne » du Forum des droits sur l'internet associe toutes les parties prenantes (pouvoirs publics, utilisateurs de l'internet, familles et acteurs économiques) afin d'adresser des propositions aux pouvoirs publics et aux différents acteurs du secteur dans la perspective d'assurer une meilleure protection des individus et un développement sain du marché des logiciels de loisir.

Ces recommandations intermédiaires sont au nombre de quatre. En préambule, le Forum des droits sur l'internet souligne que, si les jeux vidéo suscitent des interrogations, notamment en raison de leur caractère parfois violent, ils sont avant tout de formidables outils d'apprentissage et de développement.

I. - S'appuyer sur le système PEGI

Les membres du groupe de travail se félicitent qu'une volonté de classification des jeux anime le législateur et soit au cœur du débat parlementaire sur le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance. Ainsi, l'article 17 de ce texte prévoit la mise en œuvre d'une signalétique pour certains documents spécifiques, applicable notamment aux jeux vidéo. Une telle classification est de nature à rassurer les joueurs et leurs parents.

Cependant, face aux risques liés à la multiplication des systèmes de classification et de confusion dans l'esprit du public, le Forum des droits sur l'internet recommande que le dispositif de classification retenu par le projet de loi s'articule de manière cohérente avec les dispositifs en vigueur, en particulier ceux de l'industrie des jeux vidéo.

Le système PEGI « Pan European Game Information » a été développé en 2003 par l'ISFE « *Interactive Software Federation of Europe* ». Ce système européen de classification par catégorie d'âge des logiciels de loisir est le résultat d'un effort significatif de l'industrie en faveur d'un « **outil de référence** » **harmonisé** au niveau européen, malgré les différences de sensibilités entre États membres. Les membres du groupe de travail insistent cependant sur la nécessité que le système PEGI soit susceptible d'adaptation afin de mieux prendre en considération l'évolution du contexte technologique et créatif du secteur.

Compte tenu de cet existant, le Forum des droits sur l'internet recommande que la signalétique retenue, lorsqu'il s'agit de jeux vidéo, soit la **signalétique PEGI**.

II. – Préciser le périmètre du projet PEGI online

Si le groupe de travail se félicite que les administrateurs du système PEGI aient souhaité lancer un projet PEGI Online afin d'accompagner le développement des jeux vidéo en ligne, il estime néanmoins nécessaire de clarifier les objectifs de ce projet. Il a été relevé un risque de confusion entre une volonté d'**information** des parents sur les enjeux liés à l'aspect online de certains jeux et l'apposition d'un logo risquant d'être interprété comme un **label** de certification et/ou de qualité.

III. - Mobiliser l'ensemble des acteurs pour communiquer sur la classification des jeux

Le Forum des droits sur l'internet constate que la signalétique PEGI est encore largement méconnue tant du grand public que de certains acteurs. Le groupe de travail recommande en conséquence qu'un **plan de communication de grande ampleur** initié par les pouvoirs publics et mobilisant l'ensemble des acteurs du secteur soit lancé à cet effet.

IV. – Se doter d'un organe de concertation multiacteur

Le Forum des droits sur l'internet recommande, afin de s'assurer de la conformité des classifications PEGI avec la sensibilité propre à la société française, de **confier à une commission consultative multiacteur**, intégrant les pouvoirs publics, les professionnels de l'industrie et les représentants des consommateurs, le soin de veiller à l'adéquation entre la classification des jeux « 16+ » et « 18+ » et leurs conditions de commercialisation sur le territoire français.

Le Forum des droits sur l'internet remettra sa Recommandation finale au cours du deuxième trimestre 2007.

Le Forum des droits sur l'internet est un organisme créé avec le soutien des pouvoirs publics, compétent sur les questions de droit et de société liées à l'internet. Il a pour mission d'informer le public et d'organiser la concertation entre les pouvoirs publics, les entreprises et les utilisateurs sur ces questions. Il propose également un service de médiation à destination du grand public. Le Forum comprend aujourd'hui près de 70 membres, organismes publics, associations et entreprises privées.

Contact presse - Forum des droits sur l'internet
Corinne Longuet : 01 44 01 38 00 (Std)
c.longuet@foruminternet.org